

REÇU EN PREFECTURE

- 3 AOUT 2020

CHARENTE-MARITIME

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.046

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 DE LA TAXE FONCIÈRE (BÂTI) ET (NON BÂTI)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : 2 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020
- Après en avoir délibéré du taux d'imposition applicable à la Taxe Foncière (bâti) et (non bâti) pour l'année 2020,

DÉCIDE

- de maintenir en 2020 les taux des impôts communaux au même niveau qu'en 2016,

- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 » comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 31,86 %
- Taxe foncière (non bâti) : 56,51 %



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick Marengo', is written over the printed name and extends upwards into the text area.

COMMUNE : 306 ROYAN

ARRONDISSEMENT : 17 ROCHEFORT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ROYAN



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES PO

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

- Taxe d'habitation :**
Taxe foncière (bâti) :
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation et autres allocations
 c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
Taxe foncière (non bâti) :
Taxe professionnelle / CFE :
 a. Réduction des bases des créations d'établissements
 b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
 c. Autres allocations
Dotation pour perte de THLV :

657 280

22 537

17 312

21 377

4 307

0

0

2. BASES NON TAXEES

- Bases exonérées par le conseil municipal**
 Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Bases exonérées par la loi
 Taxe foncière (bâti)
 Taxe foncière (non bâti)
 Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles
3. CVAE
 a. CVAE : part nette versée par les entreprises
 b. CVAE : part dégrévée
 c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
 d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau		Taux plafonds 2020 15	Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION
	national 13	départemental 14				
Taxe foncière (bâti).....	21,59	25,88	64,70	0,90000	63,80	>>>
Taxe foncière (non bâti) :	49,72	55,29	138,23	2,44000	135,79	Taux m national
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN



Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

COMMUNE : 306 ROYAN

ARRONDISSEMENT : 17 ROCHEFORT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE ROYAN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES P

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 ¹	Taux d'imposition communaux de 2019 ²	Taux d'imposition plafonnés 2020 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 ⁴	Produits à taux (col.4 x col.2) ⁵
Taxe d'habitation.....	63 089 375	11,56	>>>	64 390 000	
Taxe foncière (bâti).....	46 457 432	31,86	>>>	47 418 000	
Taxe foncière (non bâti).....	148 598	56,51	>>>	146 800	
CFE.....			>>>		
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ¹¹				588 909	
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ¹²				>>>	
				Total :	

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23.356.629 - 722 813 -

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ¹

Total allocations compensatrices

Produit taxe additionnelle FNB ⁷

Produit des IFR ⁸

Produit de la CVAE ⁹

TASCOM ¹⁰

Versement GIR ¹¹

Prélèvement GIR ¹²

= 1
Proc
directe

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 ¹³

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15) pa

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹⁴	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁵
Taxe foncière.....	31,86	$\frac{15.190.332}{15.190.332} = 1,000000$	31,86	31,86
Taxe foncière (non bâti).....	56,51		56,51	56,51
CFE.....	>>>			

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A LA ROCHELLE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

LAURENT GARNIER

le 10 MARS 2020

Le préfet,

le 14 SEP. 2020

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Pierre MOLAGER



A ROYAN
Le maire,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLIQUES

FEUILLET A RETOURNER